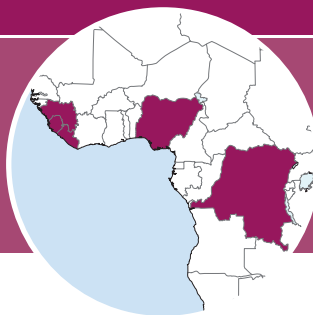


Au 8 octobre 2014, 5 pays sont concernés :
*le Libéria, la Guinée-Conakry, la Sierra Leone,
le Nigéria et la République Démocratique du Congo.*



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

SYMPTÔMES ET TRANSMISSION

La durée d'incubation

Elle correspond à la période entre l'infection de la personne et l'apparition des premiers symptômes, varie de 2 à 21 jours (moyenne de 8 jours).

Les symptômes

Dans la forme habituelle, la maladie débute brutalement par l'apparition d'une fièvre élevée ($\geq 38^{\circ}\text{C}$), de douleurs articulaires et/ou musculaires, de maux de tête, ainsi que d'une fatigue générale. En 3 à 4 jours, apparaissent d'autres symp-

tômes au niveau de la peau et des muqueuses (conjonctivite, éruption cutanée, difficulté à avaler) et digestifs (diarrhée, vomissements). La phase terminale est marquée par des signes neurologiques (de l'obnubilation au coma, agitation, ...) et des hémorragies extériorisées (saignements de nez et des gencives, toux sanglantes, selles sanglantes, ...).

La transmission

Le virus Ebola se transmet d'homme à homme par :

» **contact direct avec le sang ou les fluides biologiques** tels les larmes, la salive, le lait maternel, le sperme, la sueur, les selles et les vomissements des personnes infectées ;

» **exposition directe à des objets qui ont été contaminés** (comme des aiguilles souillées) par les sécrétions de patients.

La transmission par voie aérienne n'a jamais été documentée lors d'une épidémie chez l'homme. Il n'y a pas de transmission lors de la période d'incubation. **Une personne qui ne présente aucun symptôme n'est donc pas contagieuse.** Le début de la contagiosité est lié à l'apparition des premiers symptômes. Plus la maladie évolue dans le temps, plus le patient est contagieux, notamment en phase terminale. Le virus peut aussi se transmettre au contact du corps d'une personne décédée infectée.

CONDUITE GÉNÉRALE

Séjours dans les zones à risques

Il est rappelé qu'il est formellement déconseillé de se rendre dans les zones où circule le virus Ebola (Guinée, Sierra Leone, Libéria).

En cas de séjour impératif dans ces zones, il est recommandé de contrôler sa température quotidiennement et pendant 21 jours après le retour.

En cas de fièvre supérieure à 38°C ou de symptômes compatibles avec la maladie, il convient d'appeler le SAMU (Centre 15) en mentionnant le séjour en Afrique de l'Ouest.

Individus ayant séjourné dans les zones à risques

Aucune mesure spécifique ne doit être prise à destination des personnes ayant séjourné dans les pays susmentionnés.

Le simple fait d'avoir séjourné dans un pays où le virus Ebola circule ne doit pas entraîner de suspicion de contagion.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de transmission lors de la période d'incubation et que l'absence de symptôme signifie absence de contagiosité.

Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'attendre 21 jours avant de re-scolariser une personne ayant séjourné dans une zone considérée comme à risque.

Il est simplement recommandé que les personnes qui ont séjourné dans des zones considérées comme à risque, surveillent leur température de manière quotidienne pendant 21 jours.

INFO EBOLA

Pour toute information contacter le

0 800 13 00 00*

9h-21h, 7 jours sur 7
*appel gratuit depuis un poste fixe

ebola.sante.gouv.fr



**EN CAS DE SUSPICION,
APPELEZ LE SAMU**

DÉFINITION D'UN CAS SUSPECT DE MALADIE À VIRUS EBOLA

Est considérée comme un cas suspect de maladie à virus Ebola, toute personne revenant depuis moins de 21 jours d'un des pays où circule le virus Ebola et présentant une fièvre supérieure ou égale à 38°C.



21 JOURS



SÉJOUR DANS UN PAYS
OÙ CIRCULE LE VIRUS EBOLA



38°C

PROCÉDURE GÉNÉRALE EN CAS DE SUSPICION



EN CAS DE SUSPICION,
APPELEZ LE SAMU

- » Appeler le centre « 15 » en faisant explicitement mention de la suspicion de cas Ebola ;
- » Éviter tout contact physique direct « peau à peau » ;
- » Isoler la(les) personne(s) en limitant les contacts au minimum nécessaire (par exemple, en la(les) mettant dans une pièce fermée) ;
- » Fournir à la personne symptomatique de quoi se couvrir le nez et la bouche, ou, le cas échéant un masque chirurgical ;
- » Se laver les mains après tout contact direct ou indirect avec la personne symptomatique ;
- » Relever l'identité de toute personne ayant eu un contact direct ou une proximité directe dans une file d'attente par exemple avec la personne symptomatique ;

- » Seule la pièce dans laquelle a été le cas suspect doit être évacuée ;
- » Ne pas toucher aux affaires du cas suspect ;
- » Se signaler, le cas échéant, comme ayant eu un contact direct avec le cas suspect.

Pour les personnes n'ayant eu aucun contact rapproché avec la personne symptomatique, aucune mesure particulière n'est recommandée, en dehors des mesures générales d'hygiène et en particulier le lavage des mains.

L'accès aux locaux ayant été fréquentés par la personne symptomatique doit être condamné afin d'en éviter toute utilisation jusqu'à la levée de doute. En cas de confirmation du cas, les locaux devront être désinfectés.

PROCÉDURE À APPLIQUER EN CAS DE SUSPICION AU SEIN D'UN ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Au-delà de la procédure générale à tenir, rappelée ci-dessus, il est demandé, en cas de détection de « cas suspect de maladie à virus Ebola » aux services et établissements scolaires :

- » Alerter immédiatement le SAMU (Centre 15) et l'Agence régionale de santé ;
- » Prévenir les services du rectorat ou de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Le rectorat, préviendra, à son tour, le service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère : veille.ebola@education.gouv.fr ;

- » Informer les usagers – ou leurs représentants légaux – en mobilisant les ressources nécessaires, et notamment le médecin conseiller technique ainsi que les équipes des Agences régionales de santé.